

COMMUNIQUÉ

30-06-2021

Réaction de Mme la Maire à la demande de la préfecture sur l'arrêté concernant le transit vers et depuis la RN83 sur Besançon

J'ai pris connaissance de la lettre et du communiqué de presse de M. le Secrétaire général de la préfecture du Doubs, préfet par intérim.

Le débat ouvert par la prise de l'arrêté municipal interdisant le transit des poids-lourds en transit vers et depuis la RN83 confirme la nécessité de travailler à la régulation du transit, notamment international, sur notre territoire. Besançon est bien sûr concernée sur les axes ciblés par cet arrêté, mais d'autres communes traversées par la RN83 sont confrontées encore plus fortement à ces difficultés.

M. le Secrétaire général de la Préfecture propose - après retrait de l'arrêté - une concertation "avec l'ensemble des communes, départements, associations d'usagers de la route et fédérations de transporteurs routiers afin, dans les délais les plus rapides possibles, de déterminer les mesures les plus efficaces de nature à concilier la sécurité légitime des voies traversées et les intérêts tout aussi légitimes des usagers et des professionnels de la route."

Je me réjouis de cette prise de position qui tranche avec les positions précédentes de l'Etat et démontre que le sujet posé par cet arrêté est réel et que l'urgence est bien présente. Aussi, je me tiens à la disposition de M. Jean-François Colombet, nouveau préfet du Doubs et de M. le Secrétaire général, pour ouvrir très rapidement ce débat.

Aussi, dans un esprit de collaboration républicaine, je suspens cet arrêté pour permettre l'ouverture d'un débat permettant de trouver une solution pérenne pour l'ensemble des collectivités touchées par ce trafic routier et espère que les discussions avec l'Etat permettront rapidement de trouver une solution pour les habitants de notre ville et de notre territoire.

Anne VIGNOT

Maire de Besançon